du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles

Abitibi-Témiscamingue

6212-01-207

## MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC PROVINCE DE QUÉBEC

Extrait du procès-verbal de la session régulière de la municipalité Canton Nédèlec, tenue le mardi 8 mai 2007 à 19h30 à la salle de réunion du Conseil du 33, rue Principale et, formant quorum sous la présidence de madame Carmen Rivard, mairesse, en présence des conseillères et des conseillers suivants :

Mesdames

Danielle Pelchat

Denise B.-Berneche

Messieurs :

Yves Bourassa Claude Gauvin Raynald Bernèche Michel Trépanier

Madame Mineille St-Amour, secrétaire-trésorière est également présente.

Résolution no 3458-05-07 – Demande d'exclusion de la partle du territoire de Nédélec à la réserve de biodiversité du lac Opasatica

Considérant que le Bureau des Audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient présentement des audiences en rapport avec le projet de la réserve de biodiversité du lac Opasation;

Considérant que plus de 99% du projet de la réserve de biodiversité du lac Opasatica (245 Km²) est située dans la MRC de la ville de Rouyn-Noranda;

Considérant que le projet de la réserve de biodiversité du lac Opasatica qui affecte le territoire de Nédélec est en zone forestière, qu'il n'y a aucun immeuble, ni infrastructure routière;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs attend créer un comité de conservation par aire protégée (comité aviseur);

Considérant que la municipalité Canton Nédélec n'aura qu'un faible pourcentage de représentativité sur ce comité, le projet de réserve étant située presqu'entièrement dans la MRC de la ville de Rouyn-Noranda;

En conséquence, il est proposé par Raynald Bemèche, appuyé par Denise B.-Bemèche et résolu

Que la municipalité Canton Nédèlec demande au Bureau des Audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) de recommander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de soustraire la partie du territoire de la municipalité Canton Nédèlec, MRC de Témiscarningue, du projet de la réserve de biodiversité du lac Opasatica, de qui représente 34.9 hectares sur un projet de 245 Km²;

Que la présente résolution soit incluse en annexe au mémoire que déposera la MRC de Témiscamin que au BAPE en rapport avec les projets de réserve de biodiversité du lac Opasatica et du lac des Quinze.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Extrait certifié conforme ce 15 mai 2007

Mireille St-Amour, secrétaire-trésorière